

Charte de l'Atelier Sandrine Follère (susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité)

- **Matériel & Atelier** : les élèves de l'atelier sont priés de respecter le matériel mis à disposition ainsi que les lieux.
- **Absences** : en cas de désistement/absence : il est demandé de prévenir au minimum 48h00 à l'avance sans quoi le cours sera dû pour les cours à la carte et décompté pour les abonnés au trimestre ou à l'année*.
- **Contact** : les élèves peuvent me joindre au numéro de portable communiqué à l'inscription, du lundi au samedi, de 09h à 19h00.
- **Abonnements** : en cas d'abandon de l'abonnement trimestriel ou annuel, les cours restants ne sont pas remboursables. Les cours non utilisés à la fin de l'abonnement peuvent être reportés dans le cadre d'un nouvel abonnement.
- **Vos œuvres** : toute œuvre n'ayant pas été récupérée, dans un délai de trois mois après la fin de l'abonnement, sera détruite.
- **Annulation Stage, Atelier, Workshop, etc.** : les acomptes déjà versés ne sont pas remboursables.
- **Bons Cadeaux** : ils sont dématérialisés et valables un an à la date d'envoi par mail au commanditaire, ils ne sont plus valables ni remboursables passé ce délai.
- **Les abonnements et bons cadeaux sont nominatifs et non cessibles** à des tierces personnes.

*Ces mesures ne comprennent pas les cas de force majeure : panne de voiture, maladie, etc.